



## Objectifs de la formation

Le Baccalauréat général de l'enseignement agricole est un **Baccalauréat à caractère scientifique** et implique des capacités de concentration, de rigueur, de raisonnement et un goût pour l'expérimentation. Son objectif est de développer une réelle culture scientifique fondée sur des connaissances et une approche expérimentale. En plus d'une formation théorique très solide en sciences, il permet aux élèves de s'épanouir dans les autres disciplines.

## Conditions d'admission

Le Baccalauréat général est accessible après une 2<sup>nd</sup>e Générale et Technologique et permet aux élèves d'enrichir leurs connaissances scientifiques.  
Un bon niveau en sciences en 2<sup>nd</sup>e GT est recommandé.

## Poursuites d'études

Le Baccalauréat général n'est absolument pas professionnalisant. Après son obtention, l'élève a le choix entre études supérieures longues ou courtes :

- Université, les domaines envisageables sont sans fin : mathématiques, biologie, sciences physiques, informatique, géologie, sciences pour l'ingénieur, économie-gestion, langues, STAPS, ... mais aussi toutes les sciences humaines
- les Prépas scientifiques (pour s'orienter par exemple vers des études vétérinaires) mais aussi les classes de Prépas commerce et de Prépas littéraires
- les BTS (assistance technique d'ingénieur, chimiste, informatique de gestion...), ou les BUT (génie physique, génie biologique, mesures physiques, informatique, ...)
- les BTSA (de l'enseignement agricole)
- les Ecoles spécialisées dans le domaine scientifique ou de la santé
- ...

## Contenu de la formation

Le lycée agricole de Fondettes dispense les **enseignements obligatoires communs** à toutes les classes de Baccalauréat général et des **spécialités à caractère scientifique**. Trois enseignements de spécialité seront suivis par les élèves en classe de première et deux en terminale (choisis parmi les trois suivis en classe de première).

Les 3 enseignements de spécialité sont : Biologie-Ecologie, Mathématiques et Physique-chimie.

**L'enseignement de spécialité de Biologie-Ecologie** (spécificité de l'enseignement agricole) proposé a pour objectifs d'acquérir et de consolider des connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes vivants, d'aborder des problématiques écologiques et biologiques avec des arguments scientifiques. Il vise aussi à participer à la construction d'une culture scientifique solide, à la formation de l'esprit critique et à l'éducation citoyenne.

1 <sup>ère</sup> Bac G	Terminale Bac G		
Mathématiques : 4 heures Physique-Chimie : 4 heures Biologie-Ecologie : 4 heures	Mathématiques : 6 heures Physique-Chimie : 6 heures	Mathématiques : 6 heures Biologie-Ecologie : 6 heures	Physique-Chimie : 6 heures Biologie-Ecologie : 6 heures

## Les options possibles sur Tours-Fondettes agrocampus :

### L'option Hippologie-Equitation :

Les élèves intéressés peuvent s'inscrire pour l'année de première et de terminale, à l'option hippologie-équitation. Cet enseignement hebdomadaire comporte : 1 heure d'équitation + soins aux chevaux dans un centre équestre en dehors de l'emploi du temps et 1 heure d'hippologie au lycée. Une évaluation régulière est assurée et les notes sont portées sur le bulletin trimestriel.

Cette option est ouverte à tous les élèves, du débutant au cavalier confirmé. Une convention pédagogique est établie entre le centre équestre et le lycée, mais le financement des leçons d'équitation est à la charge de la famille du jeune.

### L'option « maths complémentaires » (en classe de Terminale) :

Les mathématiques complémentaires, c'est une option de terminale destinée aux élèves qui abandonnent la spécialité maths en fin de première mais qui ont tout de même besoin de maîtriser quelques bases de mathématiques pour leur poursuite d'études. Cette option représente 3 heures par semaine, au lieu de 6 heures pour la spécialité de terminale.

## Modalités d'évaluation

Les enseignements des classes de première et de terminale font l'objet, pour les candidats scolaires, **d'épreuves terminales à hauteur de 60 % et d'évaluations par contrôle continu à hauteur de 40 %.**